

Emblèmes & logos combinés du patrimoine mondial



UNESCO
Secteur de la culture
Unité de services communs aux Conventions
(CLT/CCS)

Pourquoi utiliser le logo?



- Identification immédiate
- Réseau mondial
- Identité commune
- Renforcement de l'image de marque

Utiliser correctement un emblème identique et commun contribue à:

- **Véhiculer une meilleure information**
- **Permettre une meilleure orientation**
- **Susciter la curiosité**





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Angkor
inscribed on the
World Heritage List in 1992



Différents logos et emblèmes

Pour différents utilisateurs

Et différents usages



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



World
Heritage
Convention

Convention
du patrimoine
mondial

I – Le logo de l'UNESCO



Charte graphique officielle

Le temple



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

+ La ligne de pointillés

+ Le nom complet de l'Organisation

Le logo de l'UNESCO est régi par: les Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, du logo et des noms de domaines internet de l'UNESCO

English - Español - Русский - العربية - 中文

Google™ Recherche personnelle ok

UNESCO | Education | Sciences naturelles | Sciences sociales et humaines | Culture | Communication et information | Service de presse



UTILISATION DU NOM ET DU LOGO DE L'UNESCO

UNESCO » Nom et logo

A- A+ [print] [mail]

Nom et logo

Questions graphiques

Principes généraux

Informations pratiques

Contacts

2014 Conférence mondiale EDD

Accueil

Sur la conférence

L'EDD après 2014

Informations pratiques

8e Forum des Jeunes 2013

Forum des jeunes 2013

Utilisation du nom et du logo de l'UNESCO

L'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est soumise à des règlements définis par les organes directeurs de l'Organisation.

Ce site présente :

- Les questions graphiques
 - Présentation des éléments du logo qui varient en fonction de son utilisation
- Les principes généraux
 - Autorisation pour l'utilisation du nom et du logo de l'Organisation
 - Autorités habilitées à délivrer cette autorisation
 - Protection du logo
 - Documents de référence
- Les informations pratiques
 - Procédures à suivre pour demander l'octroi du nom du logo en fonction des différentes circonstances.

Ces pages sont mises à jour régulièrement. Vos commentaires et suggestions permettront de les enrichir.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

RESSOURCES UNESCO



Multimédia



Conventions & recommandations



Publications



Statistiques

consultable en ligne:

<http://www.unesco.org/new/fr/name-and-logo/>

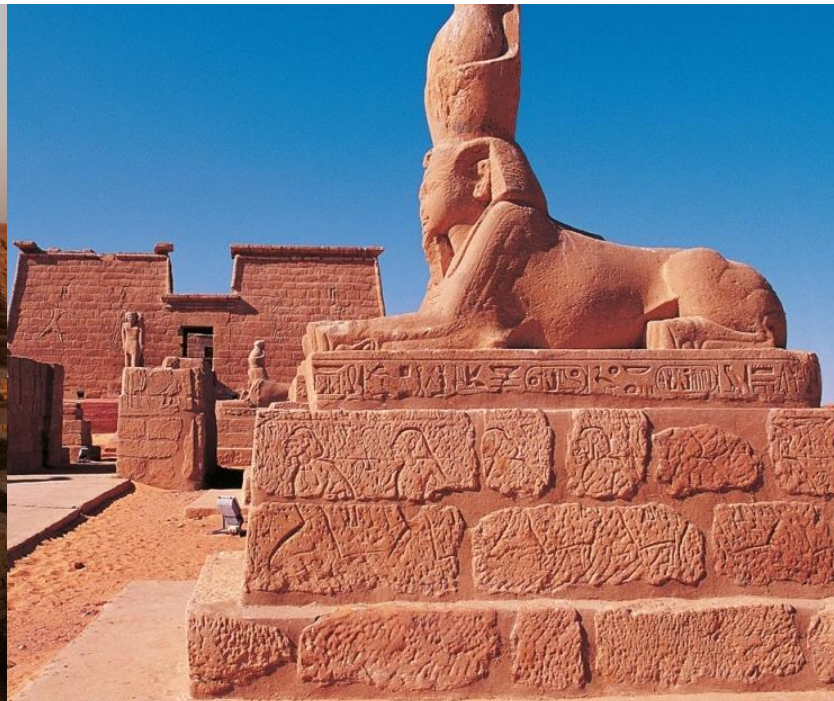


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

- **Le temple de l'UNESCO est pour les usages traitant de sujets généraux**
- **Il est géré par le Secteur des Relations extérieures et de l'Information du public, Division de l'Information du public (ERI/DPI)**
- **Contact Ms Jinchai CLARKE:**
j.clarke@unesco.org
- **Tout projet d'utilisation doit lui être soumis avant réalisation**



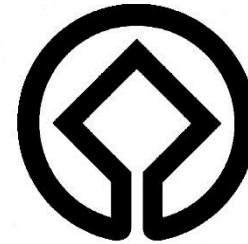
II – Emblèmes et logos du patrimoine mondial



1 – L’emblème du patrimoine mondial



M. Michel Olyff, créateur de l’emblème



- Adopté en 1978
- Symbole de de l’interaction entre l’Humain et la Nature
- Défini au **Chapitre VIII** des *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

L'emblème du patrimoine mondial

(seul)



Peut être utilisé pour:

- Des supports de communication de tailles réduites
(ex: autocollants, flyers, stylos, pin's, clefs usb gratuits...)
- Des panneaux d'indication routière
(ex: panneaux jalonnant les différents itinéraires menant au site...)
- Des balises à l'intérieur du site
(ex: bornes, signaux, balises pour des routes, des chemins, circuits piétonniers, des bâtiments...)
- Des produits de communication soumis à la vente*
(tous produits/souvenirs vendus...)

Utilisation de l'emblème

Extraits des *Orientations* Chap. VIII

VIII.E, 275, a): « L'emblème doit être utilisé pour tous les projets nettement associés à la mission de la *Convention*, [...], afin de promouvoir la *Convention*. »

VIII.E, 275, b): « [...] Les principaux critères d'approbation doivent être la valeur éducative, scientifique, culturelle ou artistique du produit proposé en rapport avec les principes et valeurs du patrimoine mondial »

et

« L'autorisation ne doit pas être donnée de manière routinière pour apposer l'emblème sur des produits qui n'ont aucune valeur éducative, ou une valeur éducative extrêmement faible, comme les tasses, tee-shirts, pins et autres souvenirs touristiques. »

VIII.E, 275, d): « Excepté lorsque cela est autorisé conformément à ces principes, il n'est pas légitime que des entités commerciales utilisent l'emblème directement sur leurs propres matériels pour montrer qu'elles soutiennent le patrimoine mondial. »

*Usage commercial de l'emblème

Extraits des *Orientations* Chap. VIII

VIII.E, 275, b): « Une décision d'approuver l'utilisation de l'emblème doit être fortement liée à la qualité et la teneur du produit [...] »

VIII.E, 275, h): « Lorsque des retombées commerciales sont attendues, le Secrétariat devrait s'assurer que le Fonds du patrimoine mondial reçoit une juste part des revenus [...] »

Et

« Les autorités nationales sont aussi invitées à s'assurer que leurs biens ou le Fonds du patrimoine mondial reçoivent une juste part des revenus [...] »



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



The Slave Route:
Resistance, Liberty, Heritage

2 – Les logos combinés

L'UNESCO a développé plusieurs logos combinant :

1. Le temple de l'UNESCO sur la gauche
2. Le nom complet de l'Organisation
3. La ligne verticale de pointillés
4. Le logo secondaire (Conventions, programmes, etc.)
5. Diverses mentions



Pour le patrimoine mondial, les logos combinés comprennent:



Egyesült Nemzetek
Nevelésügyi, Tudományos és
Kulturális Szervezete

Organizácia
spojených národov pre
výchovu a vzdelávanie,
vedu a kultúru



Novohrad-Nógrád
UNESCO
Globális Geopark

Novohrad-Nógrád
UNESCO
globálny geopark

Logos combinés pour les Commissions nationales



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Le Patrimoine
mondial
en France

UNESCO + “Le patrimoine mondial en XXX (pays)”

- Couvre tous les sites PM du pays
- Pour les usages généraux des Commissions nationales
- Pour des projets nationaux ou internationaux



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Avec le soutien de
la Commission nationale
de XXXXXXXXX pour
l'UNESCO

UNESCO + “Avec le soutien de / En coopération avec / En partenariat avec la Commission nationale de XXX (pays) pour l'UNESCO”

- Pour les projets nationaux liés au patrimoine mondial soutenus par la Commission nationale



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Sous le patronage
de la Commission
nationale XXXXXX
pour l'UNESCO

UNESCO + “Sous le patronage de la Commission nationale de XXX (pays) pour l'UNESCO”

- Pour les patronages accordés à des projets nationaux liés au patrimoine mondial

Logos spécifiques

Chaque site du patrimoine mondial a son logo propre

- I. Ce logo est **exclusivement destiné** à l'usage des autorités officielles de gestion du site
- II. Il peut être utilisé pour tous les supports de communication et d'information **gratuits** (brochures, dépliants, posters, plans, cartes, autocollants, papier à entête, cartes de visite, panneaux routiers, entrée de site, sortie de site etc.)
- III. Il ne peut pas être apposé sur des produits destinés à la **vente**
- IV. Ce logo **ne peut être modifié d'aucune façon** (proportions, couleur, police de caractère, usage partiel, etc.)
- V. Une **maquette** doit être soumise à CLT/CCS pour **validation** avant impression.



Palais royal d'Athènes
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial
en 1982



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Ces logos sont créés et fournis :



- ✓ Par les services de l'UNESCO exclusivement
- ✓ Sur demande officielle adressée par email à CLT/CCS (b.blanchard@unesco.org) et fournissant une présentation détaillée du projet
- ✓ En français, anglais, espagnol + la langue nationale du pays
- ✓ En format pdf vectorisé
(permettant tous les travaux graphiques en très haute résolution quelque soit la taille du support)



Règles régissant les logos combinés

Dates clés:

- 2007: réglementés par les *Orientations* + les *Directives* de l'UNESCO
- 2010-2014: Groupe de travail pour la révision des *Orientations*
- 2015: *Orientations* révisées + Annexe 14 adoptées par le 39^e Comité



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture




**Sites palafittiques préhistoriques
autour des Alpes**
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2011


Règles relatives aux logos combinés

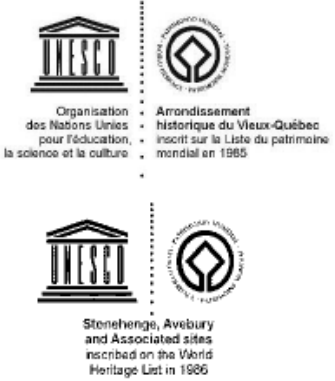

Extraits de l'Annexe 14 des Orientations




Annexe 14



Tableau d'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial


COMMISSIONS NATIONALES OU AGENCES					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (pour contenu à dimension nationale)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x) [nom du pays]"	Utilisation statutaire	Autorités gouvernementales locales et autorités de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x) [nom du pays]"	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Belgique</p>


Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
1) Site internet, medias sociaux, applications, etc. lorsque que l'espace est limité 2) Produits de communication comme élément graphique ou lorsque l'espace est limité 3) Fournitures 4) Tout autre cas approprié conformément aux <i>Orientations</i>	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 OU




Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneau et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	 <p>Le texte en-dessous du nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer « inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en » par « patrimoine mondial depuis »</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 <p>ou</p>



Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en/au(x) [nom du pays]"	Directeur général de l'UNESCO	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Côte d'Ivoire</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Entité nationale	Emblème du patrimoine mondial	 <p>ou</p>
Session du Comité du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	Centre du patrimoine mondial	La/les autorité(s) organisatrice(s)	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>39^e session du Comité du patrimoine mondial</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Patronage d'événements ou activités uniques liés au patrimoine mondial (ex: conférence, publication ou production audio-visuelle de niveau national et local)	/	/	Entités organisatrices	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "Sous le patronage de la Commission nationale xxx pour l'UNESCO"	 <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Sous le patronage de la Commission nationale Xxxxxx pour l'UNESCO
Partenariat lié au patrimoine mondial avec des organisations nationales			Organisation nationale ayant établi un partenariat avec la Commission nationale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "Avec le soutien de" ou "En coopération avec la Commission nationale de xxx pour l'UNESCO" ou "En partenariat avec la Commission nationale de xxx pour l'UNESCO"	 <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Avec le soutien de la Commission nationale de Xxxxxxxx pour l'UNESCO

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	
2. Agence - Autorité nationale désignée (pour contenu à dimension nationale)					Logo utilisé/autorisé par l'Agence
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en [nom du pays]"	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			 <p> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture </p> <p> Patrimoine mondial en Côte d'Ivoire </p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. lorsque l'espace est limité 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 <p>ou</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneaux et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	  Le texte en-dessous du nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer « inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en » par « patrimoine mondial depuis »
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x)... nom du pays"	Directeur général de l'UNESCO	/	/	
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire			

Exemple d'utilisation du logo combiné

Plaque inaugurale du site:

- ❖ la plaque devra être placée dans un endroit bien visible des visiteurs, sans nuire à l'esthétique des lieux ;
- ❖ le choix des matériaux et du format, laissés à l'appréciation du site, doivent respecter l'esprit du lieu;
- ❖ l'emblème ou le logo spécifique du site devra y figurer ;
- ❖ le texte devra mentionner la VUE du bien;
- ❖ le texte devra faire référence à la Convention, à l'existence de la Liste du patrimoine mondial, et à la reconnaissance internationale que l'inscription sur cette Liste implique.

Exemple de texte proposé par le Comité à titre de référence :

« Au titre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, [*nom du bien*] figure sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription sur cette Liste consacre la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de toute l'humanité. »

Autres logos combinés



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Centre du
patrimoine
mondial

UNESCO + Emblème du PM +
« Convention du patrimoine mondial »

Et

UNESCO + Emblème du PM +
« Centre du patrimoine mondial »

Sont pour l'**usage exclusif** du
Secrétariat de la Convention

Mauvais usages

Quelques exemples de logos non officiels ou d'usages non autorisés



Luxembourg – a millenary city with amazing contrasts between cultural heritage and the most modern infrastructure



... ou
encore...



- Pas d'argent reversé au fond de gestion du site ou du patrimoine mondial
- Pas de contrôle qualité

Conclusion

- Utilisez très largement les logos existants afin de faire connaître et promouvoir la Convention du patrimoine mondial
- Aidez nous à contrôler les usages abusifs
- Contactez CLT/CCS pour toute information supplémentaire, assistance, validation de projet

Mme Barbara BLANCHARD

Unité Services Communs des Conventions

b.blanchard@unesco.org